

×

CECE CE Seunes MR

05.23

Siège du MR

84,86 Av. de la Toison d'Or à 1060 Bruxelles jeunesmr.be | info@jeunesmr.be





Le samedi 13 mai 2023, les Jeunes MR se sont réunis au siège du parti, Avenue de la Toison d'Or, pour leur premier Congrès de l'année 2023.

Ce Congrès ouvert a été l'occasion pour nos membres de choisir les différents thèmes qu'ils souhaitent aborder. Nous avons ainsi couvert des sujets variés tels que la mobilité, la défense, la justice, la sécurité, l'emploi, l'immigration, les institutions, la formation, l'éducation, les affaires étrangères, la société et la culture.

Au cours de ce Congrès, nos membres ont eu la possibilité de soumettre des motions en tant qu'individus ou en collaboration avec leur section, arrondissement, fédération, région ou groupe de travail. Comme lors du dernier Congrès en novembre 2022, les amendements ont été déposés et discutés en direct, enrichissant ainsi nos débats.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les motions approuvées par nos membres lors de ce Congrès ouvert. Ces motions représentent les nouvelles idées que nous défendrons et présenterons aux élus libéraux à tous les niveaux de pouvoir.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont été présents en grand nombre et qui ont contribué à des échanges et des débats de qualité.

Je suis fière de diriger une organisation aussi dynamique. Grâce à vous, nous demeurons une véritable force de propositions. Plus que jamais, agissons.

À très vite!

Laura, Présidente des Jeunes MR.



TABLE DES MATIÈRES

Les Jeunes MR proposent d'instaurer un permis de la route à 16 ans incluant les premiers secours	p. 4
Les Jeunes MR sont pour un plan d'action visant à augmenter le nombre de caméras de surveillance à disposition de la police dans les grandes villes belges	p. 5
Les Jeunes MR sont en faveur d'un statut spécifique de stagiaire	p. 6 > 7
Les Jeunes MR sont pour une meilleure considération des droits des publics vulnérables dans la politique d'asile et d'immigration aux niveaux belge et européen	p. 8
Les Jeunes MR souhaitent apprendre les bases de la culture belge dans l'enseignement fondamental de la FWB	p. 9
Les Jeunes MR proposent le renforcement de la formation des professionnels de l'éducation à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire	p. 10
Les Jeunes MR proposent de reconnaitre l'enseignement en immersion en Néerlandais en FWB	p. 11
Les Jeunes MR proposent une mise à jour du site internet relatif aux services d'équivalences de diplômes.	p. 12
Les Jeunes MR sont pour un durcissement du ton diplomatique de la Belgique à l'égard des autorités iraniennes	p. 13
Les Jeunes MR proposent de casser les tabous au sujet du don du sperme proposant un cadre juridique et éthique qui correspond à la société actuelle	p. 14 > 17
Les Jeunes MR sont pour l'extension des congés de naissance et en particulier les congés de paternité	p. 18



Les Jeunes MR proposent d'instaurer un permis de la route à 16 ans incluant les premiers secours

ÉTAT DES LIEUX:

- 1. Selon VIAS: « Sur les 521 personnes qui ont perdu la vie en Belgique (en 2022), plus d'1 victime sur 3 était un piéton ou un cycliste. » et « le nombre d'accidents impliquant une trottinette électrique continue d'augmenter : il y en a eu 1715 en 2022, soit près de 5 par jour! »
- 2. Un examen pratique au permis de conduire existe depuis 1977. Depuis 2018, la Wallonie et Bruxelles ont un test de perception des risques. Bruxelles a en plus une formation des premiers secours en route.
- 3. Aujourd'hui, les usagers des trottinettes électriques, des vélos, vélos électriques, ainsi que les piétons, n'ont parado-xalement aucune obligation d'avoir de connaissances du code de la route malgré l'obligation de devoir le respecter.
- 4. Plus de 90% de la population norvégienne est formée aux premiers secours dans le cadre scolaire grâce à une obligation en ce sens qui se poursuit également dans le cadre du travail ou du permis de conduire.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Étant donné que les Jeunes MR évoluent avec leur temps et que la mobilité a considérablement changé ces dernières années.
- 2. Étant donné que nul n'est censé ignorer la loi, mais que nous sommes persuadés que l'enseignement joue un rôle fondamental dans la transmission du savoir et des règles de la société.
- 3. Étant donné que le nombre d'accidents de la route ne cesse d'augmenter surtout pour les usagers faibles, utilisateurs de mobilité douce et qu'il s'agit d'un public principalement jeune qui utilise ce mode de transport.
- 4. Étant donné qu'aujourd'hui les gestes de premiers secours ne sont pas enseignés de façon systématique

LES JEUNES MR PROPOSENT:

- 1. Instaurer un permis de la route incluant les premiers secours à l'âge de 16 ans
- 2.Cette formation sera obligatoire. Le caractère obligatoire de la formation permettra que celle-ci soit dispensée dans le cadre de l'enseignement (jours blancs par exemple) mais elle n'a pas nécessairement un caractère contraignant afin d'éviter de freiner l'utilisation de la mobilité douce.
- 3.Cette formation ne sera financièrement pas à charge des élèves
- 4.Cette formation permettra d'enseigner les bases du Code de la route permettant des déplacements sécurisés
- 5.Cette formation comprendra également un volet de premiers secours permettant à tout un chacun de maîtriser les règles essentielles d'intervention en cas d'accident (Sécurité Bilan Appel 112- Soins). L'accent sera surtout mis sur la sécurité dans le cadre des accidents de la route, d'un appel 112 correct et efficace et de la réanimation cardio-pulmonaire.
- 6.L'âge de 16 ans est choisi, car il correspond à l'âge minimal pour utiliser un engin électrique dans la Région de Bruxelles-Capitale, mais les Jeunes MR se positionnent également en faveur d'une initiation dans le primaire, dans toutes les écoles, des connaissances de base du code de la route et d'un appel 112 en cas de problème, en partenariat avec les zones de police.



Les Jeunes MR sont pour un plan d'action visant à augmenter le nombre de caméras de surveillance à disposition de la police dans les grandes villes belges

ÉTAT DES LIEUX:

Remarque préalable : Cette motion politique vise à augmenter considérablement le nombre de caméras de surveillance à disposition directe de la police, particulièrement dans la région Bruxelles-Capitale, et dans d'autres grandes villes telles que Liège, Anvers, Charleroi, Namur et Bruges. Nous nous concentrerons sur les caméras de surveillance normales et non sur la reconnaissance faciale.

La Belgique, et en particulier la Région de Bruxelles-Capitale, a vu ces dernières années une augmentation notable de la délinquance et de la criminalité. Toutefois, nos moyens de lutte contre ces fléaux n'ont pas suivi la même évolution. En particulier, le nombre de caméras de surveillance à disposition directe de la police est largement insuffisant pour répondre aux besoins actuels.

À Bruxelles, par exemple, sur les milliers de caméras de surveillance existantes, seule une petite fraction est directement accessible par la police. Beaucoup appartiennent à des entités privées, rendant l'accès aux images laborieux et chronophage. De plus, la coordination entre ces diverses entités est problématique, avec des systèmes souvent incompatibles et des procédures d'accès complexes.

Dans la majorité des cas, la police doit se reposer sur des témoignages oculaires, bien moins fiables et plus difficiles à obtenir, en lieu et place de bénéficier d'une preuve vidéo provenant d'une caméra de surveillance.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

Lutte contre les incivilités : L'augmentation du nombre de caméras de surveillance permettra de lutter contre les incivilités du quotidien, comme le dépôt de déchets clandestins et les tags illégaux.

Lutte contre la délinquance et la criminalité : Une meilleure couverture des zones à risque aidera à identifier et à poursuivre les auteurs de harcèlement sexiste, de vols à l'arraché, d'agressions physiques et d'agressions sexuelles.

Soutien aux victimes : L'accès rapide aux images de vidéosurveillance par la police permettra aux victimes de délits et de crimes de bénéficier d'une enquête plus efficace et de la publication rapide d'un avis de recherche avec un portrait-robot réaliste du suspect.

Effet dissuasif : La présence visible de caméras de surveillance peut dissuader les individus de commettre des actes criminels et délictueux.

PROPOSITION CONCRÈTE:

Nous proposons la mise en place d'un plan d'action visant à augmenter considérablement le nombre de caméras de surveillance directement accessibles par la police dans la région Bruxelles-Capitale et dans les autres grandes villes belges. Ce plan d'action comprendra les éléments suivants :

- 1. Évaluation des besoins en caméras de surveillance dans les zones les plus touchées par la délinquance et la criminalité.
- 2. Mise en place d'un système de coordination centralisé entre les caméras de surveillance publiques et privées.
- 3. Simplification des procédures pour l'accès de la police aux images des caméras de surveillance privées.
- 4. Allocation d'un budget spécifique pour l'installation de nouvelles caméras de surveillance et la mise à niveau des caméras existantes.
- 5.Formation et encadrement des forces de police à l'utilisation optimale des images de surveillance pour mener des enquêtes efficaces.
- 6.Sensibilisation du public à l'utilisation responsable et légale des caméras de surveillance pour protéger la vie privée de nos concitoyens.





Les Jeunes MR sont pour un plan Les Jeunes MR sont en faveur d'un statut spécifique de stagiaire

ÉTAT DES LIEUX:

Lorsqu'un stage s'effectue dans le cadre d'une formation scolaire (par exemple), il est considéré comme un apprentissage selon la loi belge[1]. Le stagiaire ne reçoit ni indemnité, ni rémunération, ni avantage pour le travail qu'il réalise. Bien qu'il soit souvent nécessaire d'accomplir un stage dans le but d'obtenir un diplôme.

Dans le cadre de leur formation, il est habituel que les étudiants doivent prester des heures de stage. Grâce à celles-ci, ils peuvent développer leurs pratiques professionnelles et se confronter au marché du travail.

De plus, certains employeurs y voient une forme de travail à moindre coût. Les stagiaires sont donc privés du droit à une rémunération équitable comparativement au travail presté.

En Belgique, aucune législation n'encadre le défraiement ou la rémunération des stages, qu'ils se déroulent dans un cadre académique ou non.

En France, l'obligation de défraiement existe sous le nom de « gratification minimale ».

En Espagne, la rémunération des stages est également encadrée et varie entre 300 et 600 € par mois.

Aux Pays-Bas, même si aucune législation n'encadre la rémunération des stages, ces derniers sont très souvent indemnisés à hauteur de 400€ par mois.

Il convient de mettre fin à une certaine forme d'hypocrisie légale. En effet, dès lors qu'on a la réunion de trois conditions qui sont : un travail, un lien de subordination et une rémunération, nous entrons dans un contrat de travail en bonne et due forme.

Force est de constater que les stagiaires actuels réunissent les conditions précitées, il ne manque plus qu'une rémunération légalement reconnue pour créer un statut à part entière.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Étant donné qu'un stagiaire travaille un horaire complet, a des responsabilités et renforce les équipes sur leur lieu de travail.
- 2. Étant donné que le stagiaire, comme tout autre employé, est amené à acquérir de nouvelles compétences sans que cela n'entrave sa capacité à apporter une valeur ajoutée à l'entreprise.
- 3. Étant donné que la création d'un statut de stagiaire permettrait une sécurisation de la relation entre stagiaire et employeur tout en accordant des facilités fiscales et sociales aux deux parties.
- 4. Étant donné qu'un stage génère des frais de déplacement, de repas, et parfois même de logement lorsque le stage n'est pas presté près de son domicile.
- 5. Étant donné que le stage est difficilement conciliable avec le maintien d'un job étudiant.
- 6. Étant donné que la rémunération appuie la valorisation du travail du stagiaire et le protège contre d'éventuels abus.
- 7. Étant donné que la situation financière de certains étudiants les empêche de s'engager dans des stages non rémunérés créant ainsi un système à deux vitesses.
- 8. Étant donné que tous les étudiants n'ont pas les mêmes conditions de vie et que participer à des stages pourrait les contraindre à renoncer à leur job étudiant.
- 9. Étant donné que légiférer sur les stages rémunérés permettra de mettre fin à l'utilisation des stages pour remplir les fonctions juniors des entreprises.



Les Jeunes MR sont pour un plan Les Jeunes MR sont en faveur d'un statut spécifique de stagiaire

PROPOSITION CONCRÈTE:

Les Jeunes MR proposent :

- 1. A minima le remboursement des frais de déplacement, de repas, de logement ou de matériel de travail inhérents au stage par l'employeur.
- 2. Une rémunération par l'employeur fixée via un seuil minimum imposée par le Fédéral ou l'Union Européenne
- 3.La création d'un statut spécifique de stagiaire assorti de facilités fiscales et sociales :

Stage académique :

Être inscrit valablement dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu en Belgique lors de l'année scolaire du stage

Être engagé pour un stage d'une durée minimale de 525 heures (consécutif ou étendu sur l'année scolaire au sein d'une même structure)

Stage non académique :

Être engagé pour un stage d'une durée minimale de 525 heures (consécutif ou étendu sur l'année civile au sein d'une même structure)

La normalisation et sécurisation des relations entre stagiaires et employeurs au travers d'un cadre juridique clair.

La création, au niveau européen, d'un programme permettant la circulation des stagiaires au sein de l'Union sur la base du corps européen de solidarité.





Les Jeunes MR sont pour une meilleure considération des droits des publics vulnérables dans la politique d'asile et d'immigration aux niveaux belge et européen

ÉTAT DES LIEUX:

Il existe de nombreux problèmes rencontrés par les primo-arrivants d'un public vulnérable¹ en Belgique et dans l'UE.

- 1. Manque de priorité accordée à ce public vulnérable par les organismes publics : selon les données de l'UNHCR, 50% des réfugiés sont des femmes et des enfants, pourtant ils ne sont pas toujours traités en priorité.
- 2. Problème croissant pour les États membres de l'Union européenne : en 2022, près d'un million de demandes d'asile ont été déposées dans l'UE et plus de 36.000 en Belgique, ce qui contribue à exercer une pression accrue sur les ressources (chômage, allocations familiales, logements sociaux, places dans les écoles, prise en charge au niveau médical...) et peut entraîner des inégalités et des disparités socio-économiques entre les États membres.
- 3. Manque de cohérence dans les procédures de traitement des réfugiés : selon le HCR, les différences entre les procédures d'asile dans les États membres de l'UE fragilisent davantage les groupes les plus précaires.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Principes de droits humains et de libertés fondamentales : les traités internationaux tels que la Convention de Genève de 1951 et la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 soulignent l'importance de protéger les femmes, les enfants et les familles.
- 2. Principe de dignité humaine : la protection des femmes et des enfants primo-arrivants est conforme au respect de la dignité humaine, un principe fondamental des droits de l'homme.
- 3. Opportunités économiques : faciliter l'accueil des réfugiés vulnérables peut créer des opportunités économiques, en comblant les professions en pénurie et en permettant une ascension sociale.

PROPOSITION CONCRÈTE:

- 1. Mise en place de structures d'accueil différenciées : création de centres d'accueil spécifiques pour les femmes, les enfants, les personnes vulnérables et les familles voyageant ensemble, avec des services adaptés à leurs besoins. À cela devra s'ajouter une concertation avec les acteurs de terrain.
- 2. Politiques de formation, d'intégration sociale et professionnelle : renforcement des programmes d'éducation et de formation pour les femmes et les parents, ainsi que l'inclusion des enfants et des adolescents dans les écoles et les universités.
- 3. Mécanismes d'admission accélérée et d'évaluation du statut : simplification et accélération des procédures d'asile pour les familles et les femmes réfugiées dans les États membres de l'UE.
- 4. Initiative européenne pour l'accès aux soins de santé et à la protection sociale : mise en place d'un programme européen visant à promouvoir l'accès aux soins de santé de base et à la protection sociale pour les femmes et les enfants primo-arrivants.

^{1.} On entend par public vulnérable : les femmes et les enfants ainsi que les personnes pouvant être en danger à cause de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, etc.



Les Jeunes MR souhaitent apprendre les bases de la culture belge dans l'enseignement fondamental de la FWB

ÉTAT DES LIEUX:

- 1. La réforme du pacte d'excellence ne prévoit aucun acquis de base pour permettre aux élèves de se forger une culture belge commune.
- 2. Au vu des brassages culturels internationaux présents sur le territoire qui apparaissent rapidement et laissent parfois des communautarismes s'imposer.
- 3. Le Mouvement Réformateur prône déjà une vraie neutralité contre le communautarisme au niveau institutionnel.
- 4. Le wokisme tend à effacer les notions d'identités et favorise une neutralité sans appartenance quelconque, par une pensée uniforme.
- 5. Notre hymne national est sujette à être une blague au vu de la méconnaissance de ses paroles. La monarchie perd en crédibilité.
- 6. Le régionalisme, nationalisme et l'indépendantisme flamand se renforcent à chaque législature

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Il est impératif que tous les enfants nés en Belgique puissent avoir la chance de se forger une culture belge commune à tous de façon égale.
- 2. Avoir une jeunesse fière d'être belge, peu importe d'où elle est originaire. Qu'elle se sente chez elle.
- 3. Lutter contre le régionalisme à outrance, le nationalisme, et l'indépendantisme flamand.
- 4. Garder la figure royale comme un élément unificateur ayant encore sa place dans une société moderne.
- 5. Faire perdurer nos traditions culturelles et folkloriques

PROPOSITION CONCRÈTE:

Intégrer dans le programme de l'enseignement fondamental les acquis nécessaires pour que les enfants aient la chance de se constituer une véritable identité belge commune.

- · Savoir dessiner le drapeau national et européen
- Apprendre notre hymne « La Brabançonne » dans au moins une des 3 langues nationales
- Connaître les principaux membres de la famille royale
- Savoir identifier les monuments les plus emblématiques du patrimoine national
- Être familier avec les différentes traditions folkloriques les plus connues et locales





Les Jeunes MR proposent le renforcement de la formation des professionnels de l'éducation à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire

ÉTAT DES LIEUX:

- 1. Le harcèlement scolaire, en particulier le cyberharcèlement, est un problème de plus en plus récurrent dans nos écoles.
- 2. Les professionnels de l'éducation sont souvent confrontés à des situations de harcèlement scolaire, mais ne sont pas toujours suffisamment formés pour y faire face.
- 3. La prévention et la gestion du harcèlement scolaire sont des enjeux essentiels pour garantir un environnement d'apprentissage sain et sécurisé pour les élèves.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Étant donné que la prévention et la gestion du harcèlement scolaire sont des enjeux essentiels pour garantir un environnement d'apprentissage sain et sécurisé pour les élèves, il est important de renforcer la formation des professionnels de l'éducation dans ce domaine.
- 2. En collaborant avec des structures spécialisées telles que le CPVCF, ou bien des structures locales comme CyberHelp (gérée majoritairement pas des jeunes), les professionnels de l'éducation pourraient bénéficier d'une expertise spécifique et adaptée à la prévention et la gestion du harcèlement scolaire.

PROPOSITION CONCRÈTE:

- 1. Nous proposons le renforcement de la formation des professionnels de l'éducation à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire, en collaboration avec des structures spécialisées telles que le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) et CyberHelp.
- 2. Proposons qu'il y ait au moins un CPVCF par province
- 3.Proposons la mise en place de formations spécifiques pour les professionnels de l'éducation sur la prévention et la gestion du harcèlement scolaire, en collaboration avec des structures spécialisées et déjà existantes.
- 4. Proposons la création d'un réseau de professionnels de l'éducation formés à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire, qui pourrait bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement spécifiques.
- 5.En vue de proposer une motion, nous proposons la création d'un comité de suivi pour évaluer l'efficacité de la formation des professionnels de l'éducation à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire. Cela permettra de mieux prévenir et gérer le harcèlement scolaire, et ainsi de garantir un environnement d'apprentissage sain et sécurisé pour les élèves.
- 6.Proposons la création dans chaque école d'une équipe composée de parents, professeur et professionnels dans le but d'accompagner et aider en cas de harcèlement



Les Jeunes MR proposent de reconnaitre l'enseignement en immersion en Néerlandais en FWB

ÉTAT DES LIEUX:

- 1. La dualité de l'enseignement belge ne fait que s'aggraver. Notamment avec la récente réforme des rythmes scolaires.
- 2. Le clivage linguistique accentue la difficulté de trouver un travail en Belgique
- 3. L'enseignement bilingue n'existe pas, seule l'immersion linguistique a été introduite par la FWB (8 à 13 périodes/ semaine)
- 4. L'immersion linguistique n'est pas reconnue par l'État
- 5. L'enseignement en immersion connaît actuellement un engouement de plus en plus important
- 6. Les efforts actuels de la FWB afin de favoriser le néerlandais sont inefficaces.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Étant donné que l'apprentissage bilingue permettrait d'amorcer le clivage linguistique
- 2. Étant donné qu'une possible réforme de L'État est attendue en 2024 dans laquelle une réflexion sur l'avenir de l'enseignement pourrait avoir lieu
- 3. Étant donné que cela amènera une augmentation de l'offre sur le marché de l'emploi au sein de la Belgique?
- 4. Étant donné que cela permettrait un renforcement de la cohésion sociale et du sentiment national

PROPOSITION CONCRÈTE:

Les Jeunes MR proposent la création d'un enseignement bilingue en FWB :

- 1. Propose la reconnaissance de l'immersion du néerlandais par la FWB
- 2. Propose une augmentation des périodes pouvant être dédiées à l'immersion à la moitié des périodes totales/semaine afin de former un apprentissage bilingue.
- 3. Propose une prime pour les professeurs néerlandophones enseignant dans une école francophone de la FWB
- 4. Propose de modifier à 5 ans (3 ans actuellement) la période d'autorisation accordée afin d'assurer ou de poursuivre l'organisation de l'apprentissage par immersion. (Moins de charges administratives pour les écoles et ainsi inciter celles-ci à continuer l'immersion).

O THE STATE OF THE



Les Jeunes MR proposent une mise à jour du site internet relatif aux services d'équivalences de diplômes.

ÉTAT DES LIEUX:

Depuis plusieurs années les étudiant.e.s étranger.e.s rencontrent des difficultés pour venir étudier en FWB.

En tant que membres de la commission cohésion sociale, l'une des valeurs que nous défendons est l'égalité des chances

Suite à un travail de recherche et de documentation, nous avons ciblé plusieurs problématiques telles que :

- · Le délai de traitement de dossier
- · Le coût de la procédure
- · Le site internet désuet
- · La complexité de la démarche
- · Un service peu réactif

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

Les membres de la commission cohésion sociale prônent une société plus juste et plus égalitaire. Nous sommes désireux de réduire les disparités et d'éviter la marginalisation au sein de la population belge.

Nous nous sentons particulièrement concernés par la problématique des équivalences de diplômes, puisque la majorité des membres de la commission cohésion sociale sont étudiants et côtoient des étudiants étrangers au quotidien.

Le manque de transparence et de clarté concernant la procédure d'équivalences des diplômes est une entrave à la liberté d'apprentissage d'une partie de la population.

PROPOSITION CONCRÈTE:

Une modernisation complète du site internet c'est-àdire :

- Un site qui centralise toutes les informations concernant les demandes d'équivalences avec des rubriques, tel qu'un listing avec tous les documents nécessaires par pays: documents, coûts, délai.
- Une liste d'aide dès le départ pour faciliter la démarche de l'étudiant.e étranger.e.
- Un tracking pour le suivi du dossier de l'étudiant.e afin qu'elle ou il puisse suivre l'avancement de son dossier en tant réel.
- Un service d'orientation et de conseil qui sera mis en place par la fédération Wallonie Bruxelles





Les Jeunes MR sont pour un durcissement du ton diplomatique de la Belgique à l'égard des autorités iraniennes

ÉTAT DES LIEUX:

- 1. Le 16 septembre 2022, Mahsa Amini meurt en garde à vue après deux jours dans le coma, à la suite de son arrestation à Téhéran par la police des mœurs iraniennes pour avoir porté « des vêtements inappropriés » (son voile ne recouvrant pas entièrement ses cheveux), contraires au code vestimentaire islamique exigé par les autorités iraniennes.
- 2. La nouvelle provoque rapidement l'indignation et des manifestations ont lieu à la suite de cette affaire. Des affrontements avec la police font de nombreux morts et entraînent de très nombreuses arrestations.
- 3. Aujourd'hui, sept mois après le décès de Mahsa Amini, les contestations continuent, et même si les manifestants sont (par peur des autorités) moins nombreux, les manifestations ne sont pas pour autant moins fréquentes. Au moins 20 000 arrestations ont eu lieu depuis le début du mouvement, et plus de 500 victimes assassinées par les autorités seraient comptabilisées.
- 4. La menace de nouvelles sanctions européennes fait peur au régime iranien, provoquant la libération de nombreux opposants politiques en Iran.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

- 1. Suite à la fake news du procureur général de la R.I. d'Iran annonçant l'abolition de la police des mœurs, les réglementations sont toujours aussi dures à l'égard des femmes, comme celle qui interdit aux femmes toute entrée dans un magasin si elles ne sont pas voilées.
- 2. La situation s'empire donc au fil du temps, et le régime au pouvoir tient bon, avec, pour résultat, des morts et des arrestations.
- 3. Ces manifestations font donc parler d'elles dans le monde, mais sur le terrain, la situation de la population a empiré.
- 4. Il y a également une nécessité urgente d'isoler le régime iranien de la communauté internationale, et de contraindre le régime iranien à suivre le droit international, particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes.

PROPOSITION CONCRÈTE:

- 1. De manière générale, il faut durcir le ton vis-à-vis du régime iranien.
- 2.Le Parlement fédéral belge doit également considérer les Gardiens de la Révolution, bras armé idéologique du régime iranien, mais également organisation politique, fasciste et mafieuse, comme étant une organisation terroriste, car ils terrorisent la population iranienne sur place, mais aussi à l'extérieur des frontières iraniennes, alors que celle-ci aspire à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et à la démocratie.
- 3.S'agissant de la libération d'Olivier Vandecasteele, il faut utiliser d'autres leviers que le traité d'échange avec le terroriste Assadollah Assadi, par exemple au moyen de nouvelles sanctions économiques à l'égard des hauts dignitaires du régime iranien.
- 4.Il faut négocier avec l'Iran pour envoyer un médecin sur place afin de vérifier l'état de santé d'Olivier Vandecasteele.
- 5.Il faut s'assurer une continuation du dialogue diplomatique entre la Belgique et l'Iran

X X



Vous ne l'avez certainement pas manqué que fin avril un acte noble, le don du sperme est devenu un sujet d'actualité à cause des actions d'un Néerlandais nommé Jonathan M.

De plus, la demande augmente significativement en Belgique pour le don sperme et pour le don d'ovocyte. Cela se signifie en une pénurie de sperme/files d'attente au sein des banques de sperme belges.

Que signifie le don de sperme/d'ovocyte ? Par qui et pour qui s'adresse ce traitement ? Quelle est actuel état des lieux de la demande actuelle pour du sperme ? Quelle est législation belge au sujet de ce traitement ?

Il est temps de constater la situation actuelle au sujet du de sperme/d'ovocyte et proposer une motion à ce sujet au nom des Jeunes MR.

CONSTAT(S)

1. Qu'est-ce que le don de sperme?

• Il s'agit d'une pratique de procréation médicalement assistée qui consiste en l'utilisation de sperme d'un autre homme que celui impliqué dans le projet parental, soit parce que ce dernier ne peut pas concevoir avec ses propres spermatozoïdes, soit parce qu'il n'y a pas d'homme dans le projet parental initial (femme célibataire, couple de femmes).

2. À qui s'adresse ce type de traitement?

- Le don de sperme peut être indiqué :
- Pour les couples dont l'homme ne possède pas de spermatozoïdes (azoospermie), trop peu de spermatozoïdes (oligospermie), ou de trop mauvaise qualité (tératospermie) pour permettre l'obtention d'une grossesse malgré l'accès aux traitements de Fécondation in vitro.
- Si l'homme est porteur d'une maladie génétique grave qui pourrait être transmise à l'enfant en cas d'utilisation de ses propres spermatozoïdes.
- Pour les couples de femmes ou femmes seules souhaitant un enfant.

3. Qu'est-ce que le don d'ovocyte?

 Il s'agit d'une pratique de procréation médicalement assistée qui consiste en l'utilisation d'un ovocyte d'une autre femme que celle-ci impliquée dans le projet parental, soit parce que cette dernière ne peut pas concevoir avec ses propres ovocytes.

La loi en Belgique

- Le don de sperme est autorisé pour les couples hétérosexuels, mais aussi pour les femmes célibataires et les couples de femmes.
- Le don anonyme est permis, tout comme le don dirigé résultant d'un accord direct entre le donneur et le couple receveur ou la receveuse.
- Le sperme d'un même donneur ne peut conduire à des naissances chez plus de 6 femmes (ou couples de femmes) différentes.
- · La commercialisation du sperme est interdite.
- Une fois réalisé, le don de sperme est irrévocable et le donneur n'a aucun droit ni devoir légal vis-à-vis de l'enfant.





Chiffres

- La Belgique fait en effet face de longue date à une pénurie en la matière. Selon les derniers chiffres tirés du rapport du Belrap (Belgian Register for Assisted Procreation), 9 140 injections de sperme issu de donneurs avaient eu lieu en 2019. Jusqu'alors, les centres de fertilité belges s'appuyaient pour 60 à 95% de leur stock sur les banques de sperme des pays scandinaves, faute de donneurs belges. Mais en raison de la crise sanitaire ainsi que de législations de plus en plus contraignantes, l'offre étrangère est en diminution.
- Pas la demande: dans les centres de PMA, les listes d'attente s'allongent, les prix grimpent. En 2021, la paille de sperme s'élevait à 300 euros dans les centres belges. Cette année, un couple désireux de faire appel au don de sperme doit débourser 700 euros pour une paille (non remboursée par la sécu), avec un taux de réussite avoisinant les 10%, selon Le Soir.

Quid en Europe?

- La plupart des pays européens admettent le recours aux gamètes d'un tiers donneur. Des positions qui se distinguent toutefois lorsque l'on parle d'ovocytes ou de spermatozoïdes. Le don de spermatozoïdes est ainsi autorisé par 20 États membres de l'Union européenne, dont 11 dans des conditions d'anonymat. Le don d'ovocytes, lui, est possible dans 17 États (dont huit de façon anonyme).
- Le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation, le 12 avril 2019, encourageant la levée de l'anonymat. Au Royaume-Uni, l'anonymat du don de sperme est levé depuis 2005 et les enfants peuvent accéder à l'identité du donneur à leur majorité.
- Au Danemark, les demandeurs de spermes peuvent recevoir plus de détails au sujet des donateurs :
 « Alors que les banques de sperme néerlandaises ne

permettent pas de sélectionner que quatre caractéristiques externes, à savoir la couleur des cheveux et des yeux, l'origine ethnique et la posture, les banques de sperme danoises fournissent des profils beaucoup plus complets, y compris une photo de bébé, une écriture et un son de voix ».

ACTUALITÉ/MOTIVATION:

Le ministre belge de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, s'est engagé le 27 avril dernier à mettre sur pied d'ici la fin de l'année 2023 un registre des donneurs de sperme.

La raison?

Car un Néerlandais, Jonathan M., affirme avoir engendré 550 enfants dans le monde en donnant son sperme dans une dizaine de cliniques spécialisées et en faisant sa propre pub sur le web.

Ce jeudi 27 avril, le tribunal de La Haye a décidé, en référé, que l'homme n'était plus autorisé à donner son sperme ni à faire de la publicité à ce sujet.

Il n'est plus autorisé à donner son sperme. S'il le fait néanmoins, il devra payer une astreinte de 100.000 euros par don. Il n'est plus autorisé non plus à faire de la publicité pour ses services ni à faire savoir à des parents qui cherchent de l'aide pour avoir un enfant qu'il est prêt à donner son sperme. Jonathan M. doit en outre dresser une liste des institutions dans lesquelles il a donné son sperme, aux Pays-Bas et à l'étranger. Il s'agirait d'au moins dix cliniques. Si la liste s'avérait incomplète, l'homme devra payer 25.000 euros par clinique non mentionnée.



Problématique

Législation

- Facile de contourner la législation nationale comme supranationale
- Aucune base de données (supranationale) des donneurs de sperme

Santé

- Le désir de procréer : La fertilité est en baisse chez les hommes et les femmes
- Le taux de fécondité ne fait que descendre depuis plusieurs années, et ce, dans toute l'Europe. En cause: des couples qui font moins d'enfants et plus tardivement, mais également une augmentation des cas de stérilité.
- Dans 40% des cas, cette infertilité touche les femmes en désir d'enfant qui produisent trop peu d'ovules de bonne qualité, voire pas du tout. Dans ce cas de figure, une seule chose possible: faire appel à un don d'ovocyte. Hélas, le nombre de dons est, à ce jour, insuffisant comparé à la demande.
- · Consanguinité
- Il y a un risque de consanguinité entre demi-frères et demi-sœurs
- · Procédure lourde pour les donneurs
- Entre 18 et 45 ans
- · Examen médical approfondi
- Le sperme est maintenu six mois en quarantaine avant utilisation, dans l'attente d'une confirmation des tests sérologiques négatifs.

Éthique

- · La problématique du « Donneur en masse »
- Casser les tabous au sujet du don : «La culture du don est peu développée dans notre pays»
- Liée à la masturbation, à une connotation sexuelle, qui dérange.
- Les centres de PMA ont l'interdiction de faire de la publicité, ou d'encourager au don.
- Depuis 2008, une loi empêche la publicité pour du « matériel corporel ». La Belgique interdit donc la publicité pour le don de sperme, contrairement à certains autres pays comme le Danemark.
- Au Danemark, l'enfant peut à ses dix-huit ans demander à entrer en contact avec le donneur, si ce dernier y a consenti. Selon certains experts, le fait que cela ne soit pas possible en Belgique complique encore la situation.
- Ce qui n'est pas le cas de Géraldine Mathieu, qui évoquait l'exemple du Royaume-Uni, où la levée de l'anonymat a été accompagnée de campagne de sensibilisation.
- Aucun incitant financier n'est pour l'instant perçu par les donateurs (uniquement une somme est perçue pour indemniser les frais)



PROPOSITION:

- Une meilleure collaboration/transparence avec les Banques de sperme et au niveau européen.
- Par exemple: Cryos et European Sperm Bank (Banques de sperme danoises)
- Instaurer un maximum de naissance par le même donateur par pays et au niveau supranational
- Par exemple: Maximum 6 naissances en Belgique et 50 en Europe par le même donateur
- La création d'un registre des donateurs de sperme : Selon le ministre, Frank Vandenbroucke, un tel registre permettra aux centres de vérifier à l'avance si un donneur a des enfants avec plus de six femmes différentes. Il veut également une « garantie étanche » de Cryos et d'autres banques du sperme privées qu'elles adhèrent à la « règle des six femmes » que fixera la Belgique.

Nous soutenons la proposition du Ministre Vandenbroucke de la création d'une base de données de donneurs de sperme, car elle devrait garantir d'un donneur n'engendre pas plus de 6 enfants. Nous espérons que le dispositif serait mis en place d'ici la fin de l'année 2023.

- Proposer les options aux donneurs, ils pourraient choisir de rester anonymes ou de laisser leur identité être révélée à l'enfant à un stade ultérieur. De même, les futurs parents pourraient choisir d'obtenir du sperme d'un donneur anonyme ou d'un donneur identifié.
- Il nous semble également primordial d'octroyer la somme de 50 euros pas don de sperme supplémentaire aux frais de remboursement aux donateurs.





Les Jeunes MR sont pour l'extension des congés de naissance et en particulier les congés de paternité

ÉTAT DES LIEUX:

En Belgique, lors de la naissance d'un enfant, des congés sont octroyés aux parents sous 2 formes: Le congé de maternité/paternité (congé de naissance) et le congé parental. Le premier est à prendre juste après la naissance de l'enfant et est d'environ 15 semaines pour les mères et de 20 jours pour les pères. Le deuxième, est de 4 mois, peut être pris jusqu'aux 12 ans de l'enfant et peut se répartir en congé parental à temps plein (100% pendant 4 mois), à mi-temps (50% pendant 8 mois), en 1/5ème (20% pendant 20 mois) ou en 1/10ème (10% pendant 40 mois).

- 1. Étant donné que les congés de naissances sont de durées inégales et mènent à des discriminations de genre et à l'embauche.
- 2. Considérant que les familles et leur dynamique ont évoluées,
- 3. Étant donné l'importance de la présence des deux parents autour de la naissance d'un enfant,
- 4. Considérant les bénéfices observés d'une adaptation du système dans d'autres pays de l'Union Européenne.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION:

Les secrétaires politiques des différentes fédérations provinciales et de la régionale bruxelloise font le constat d'une inadéquation toujours non résolue entre le système du congé de naissance actuellement en place et la société actuelle. Pour nous, la réponse semble se trouver non seulement dans l'augmentation du nombre des congés de naissance, mais aussi dans une meilleure répartition de ces jours entre les deux parents.

En effet, bien que l'allongement du congé de naissance soit bénéfique, il devient préjudiciable pour la mère si trop long et/ ou trop inégale. D'après des études récentes et des adaptations de systèmes dans d'autres pays, l'augmentation du congé de paternité est la solution la plus bénéfique1,2,3.

La proportion de pères qui prennent un congé de naissance varie beaucoup selon les pays et les modèles de congé. La mise en place de mesures d'incitation ciblées, telles que l'octroi d'un droit individuel et intransmissible à une partie du congé de naissance, se révèle être une stratégie payante aux niveaux familial, économique et sociétal.

- 1. Un congé de paternité plus long a un effet bénéfique sur la santé de la mère, permet de prolonger la période d'allaitement et a un effet bénéfique sur la santé de l'enfant.
- 2. Le congé de paternité entraîne une augmentation de la productivité du travail. Une augmentation, même faible, de la participation des mères au marché du travail permet grâce aux recettes fiscales supplémentaires, de compenser les dépenses publiques engagées et diminue les inégalités à l'embauche.
- 3. Le congé de paternité a une influence positive sur la décision individuelle de fonder une famille et encourage à prendre la décision d'avoir un ou plusieurs enfants

PROPOSITION CONCRÈTE:

Nous proposons:

- Une augmentation du congé parental à 24 semaines/6 mois pour l'ensemble des parents
- Que ces congés puissent être divisés librement entre les parents
- Que le père ou le co-parent doive prendre un minimum de 6 semaines. La mère ayant déjà 9 semaines obligatoires, la moitié des 6 mois totaux serait pris ensemble et limiterait les discriminations.
- Que ces congés puissent être répartis et étalés de façon plus flexible et similaire aux congés parentaux
- Que le terme congé soit renommé en termes de pause de naissance